

Janvier 2024

Bonne Année
2024

2023 - 2024 - n° 2

Durée de validité de la carte professionnelle "surveillance grands évènements"

Le décret n°2023-1333 du 29 décembre 2023 aligne la validité de la carte professionnelle "surveillance grands évènements" sur celle de droit commun de 5 ans.

Cliquer sur l'image ci-dessous



Le renforcement de la protection incendie dans les parkings couverts et le déploiement des bornes de recharges électriques.

[Cliquez ICI pour télécharger le rapport.](#)

Cliquer sur l'image ci-dessous



Pour info

Vous trouverez ci dessous le décret n°2023-1120 du 29 novembre 2023 publié au journal officiel du 1er décembre 2023 qui précise dans le détail les zones à accès restreint, rue par rue, ainsi que les dates d'activation de ces zones sécurisées.

[Accès au décret](#)

Ce décret vient compléter le [dossier de presse](#) présenté par la Préfecture de Police de Paris le 29 novembre. Accéder au dossier de presse.

Il avance également la date d'ouverture de ces zones au 24 juillet, soit 2 jours avant la cérémonie d'ouverture et rappelle que toute personne autre qu'un spectateur doit nécessairement être agréée et, pour cela, faire l'objet de l'enquête administrative de sécurité prévue à l'article R211-32 du Code de la Sécurité Intérieure.